

Voici la nouvelle édition de printemps de notre bulletin d'information.

Nous sommes dans une période d'élections et de grands changements politiques, en élisant un président jeune le 7 mai dernier, le peuple de France a souhaité donner un nouvel élan à notre pays. Notre population communale, avec une participation de quatre vingt pour cent d'électeurs au scrutin présidentiel, montre son attachement à la démocratie.

Nous devons retourner aux urnes les dimanches 11 et 18 juin prochains pour les élections législatives et élire le nouveau député de notre circonscription.

En ce qui concerne nos projets, le boulodrome est en phase d'achèvement, l'installation des panneaux photovoltaïques et les aménagements intérieurs sont terminés. Les adeptes de la pétanque (Associations club pétanque loisir et club génération mouvement) sont nombreux dorénavant à pratiquer leur loisir et sont satisfaits de l'équipement. Il reste à régler l'éclairage naturel du site et nous pourrons envisager l'inauguration de ce nouveau bâtiment communal dans les prochaines semaines. Autre réalisation, le jardin pédagogique élaboré par l'équipe des services techniques de la commune ce printemps est à la disposition des enfants de nos deux écoles.

Nous poursuivons et élaborons nos projets de manière réfléchie pour apporter aux Plougoulmois un cadre de vie agréable.

Le conseil municipal, l'équipe de rédaction du bulletin municipal « Plougoulm au fil du temps » et moi-même vous souhaitons une agréable lecture.

Le Maire, Patrick GUEN

Le Club Pétanque Loisir de Plougoulm ouvre ses portes.

Venez nous rejoindre au nouveau boulodrome pour jouer dans une ambiance détente et loisirs, vous pouvez adhérer pour 5 euros jusqu'à la fin d'année 2017.

Le Club Pétanque Loisir vous accueille tous les lundis après-midi, à partir de 13h30, d'autres possibilités d'ouverture seront à déterminer.

Alors amis pétanqueurs, n'hésitez plus et venez nous rejoindre!

Pour tous renseignements ou adhésion contactez les membres du bureau :

Mr AUBRY Guy (président) au 02 98 29 95 14 Mr Abgrall Yvon (secrétaire) au 06 99 49 13 72 Mr Postec Serge (trésorier) au 02 98 29 91 42



Les CE1 et CE2 sont partis pour un voyage scolaire de 3 jours au cœur de la forêt. Ils ont été accueillis durant ce séjour au Centre Forêt Bocage (Chapelle-Neuve, Côtes d'Armor) pour travailler sur le développement durable. Au programme : étude de l'écosystème de la forêt et d'une mare, fabrication de moulins à eau, préparation de pain dans un four traditionnel, et deux veillées de jeux et de contes traditionnels.

Pour bien préserver la nature, il est nécessaire de mieux la comprendre, et c'est exactement l'objectif de ce séjour!





Tous les élèves de l'école Charles Perrault suivent comme chaque année 10 séances de natation à la piscine de Saint Pol de Léon.

Chaque mardi matin, les 92 élèves, des plus petits aux plus grands, se rendent à la piscine accompagnés par leurs professeurs, les ATSEM et des parents agrées bénévoles. Pour les plus jeunes, c'est souvent la découverte d'un milieu nouveau et l'objectif est de les y familiariser. Mais, dès la GS ou le CP, la plupart des élèves de l'école commencent à savoir se déplacer seul et n'hésitent pas à plonger dans le grand bassin ...toujours sous la surveillance des adultes bien sûr! A partir du CE1 et jusqu'en CM2, les enfants apprennent à perfectionner leurs déplacements et entrées dans l'eau. Les séances de piscine feront encore partie des projets de l'école pour la rentrée 2017!



Tous les élèves de l'école Charles Perrault participent à un projet musical sous la houlette de Matthieu Simon, intervenant musique. Ils travaillent à la réalisation d'un spectacle musical sur le thème du voyage autour du monde. Le spectacle aura lieu le mardi 23 mai à 20h00 au théâtre Sainte Thérèse de Saint Pol de Léon.



JOURNÉE À LA FERME D'EDEN

Les élèves de la classe maternelle se sont rendus à la ferme d'Eden le jeudi 6 avril.

Au programme : visite des différents enclos du parc : rennes, buffles, chèvres, zébus nains, cochons, chameaux... Les enfants ont même pu entrer dans l'enclos des chèvres naines pour les nourrir de pain rassi. Découverte des animaux du poulailler : coqs, faisans, cailles, pintades... Après un bon pique-nique, promenade à poney pour l'ensemble du groupe, balade très appréciée par tous les enfants!



LES CE2-CM EN CLASSE D'ART À L'ILE TUDY

Du 3 au 7 avril, 15 élèves de CE2-CM1 et CM2 de l'école Ste Thérèse se sont rendus en classe d'art à l'Île Tudy. Dans un atelier surplombant la mer, ils ont réalisé de superbes œuvres sur le thème des animaux :

croquis, dessins, sculptures, fresque collective.... Pour ce faire, ils se sont essayés à différentes techniques : peinture à l'encre de chine, à la craie grasse, peinture sur bois, soudure de fil de fer... Une visite du musée des Beaux-Arts de Quimper a complété cette semaine artistique.







Afin de veiller à la qualité de l'eau sur votre territoire, des actions agricoles et des actions de préservation des milieux naturels sont menées à bien par les techniciens du syndicat mixte de l'Horn. Leur rôle est de vous informer notamment des moyens de gestions des zones humides ainsi que de la réglementation s'appliquant sur ces milieux fragiles. Les zones humides jouent un rôle primordial pour l'épuration de l'eau.

Le code de l'environnement et la Directive Cadre de l'eau s'appliquent à tous.

Les travaux concernant une zone humide sont soumis à déclaration ou à autorisation (DDTM29-Art R-214-1).

La Directive Nitrate vient compléter la réglementation pour les parcelles agricoles classées en zone humide.

Les remblaiements (y compris dépôts de déchets organiques et inorganiques), nouveau drainage par fossé drainant ou drains enterrés, et creusement des zones humides sont interdits.

Chaque commune du territoire a réalisé un inventaire à prendre en compte lors de travaux ou d'aménagement particulier. Les zonages ont fait l'objet de délibérations. Il est impératif de prendre en compte ces inventaires.

Pour toute question ou si vous souhaitez connaître les inventaires des zones humides, vous pouvez contacter le syndicat mixte de l'HORN, la technicienne zone humide au 02 98 69 51 61.

Depuis le mercredi 22 mars, la loi impose aux moins de 12 ans de porter un casque à vélo.

Désormais, une personne transportant ou accompagnant un enfant de moins de 12 ans sans casque à vélo devra s'acquitter d'une amende de quatrième classe (90 euros).

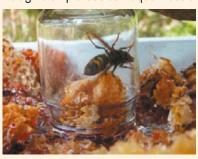


CAPTURES DE FRELONS ASIATIQUES : 2 MANIÈRES DE PIÉGER.

BCP: Bac de Capture Préventive (méthode D. Jaffré)

Il s'agit d'un plateau sur lequel nous disposons :

- Opercules de cire d'abeilles
- Bière blonde ou brune
- Sirop de grenadine



Ce plateau devra être exposé en plein soleil à un moment de la journée. Le réchauffement du plateau et de l'appât va favoriser la libération d'effluves qui seront dispersées par les vents (le frelon détecte ces effluves jusqu'à une distance de 1000 mètres).

Avantage:

• Mieux cibler le nuisible, car pour le capturer je pose un petit bocal sur l'indésirable, et il mourra par asphyxie (plus ou moins long selon la taille du bocal). J'ai essayé une autre méthode pour les achever : former un bouchon sur l'entrée du bocal avec la cire d'abeilles du plateau et les ramener sous serre en pleine chaleur : 10 à 15 minutes suffisent pour les exterminer (ils ne supportent pas la chaleur visiblement).

Inconvénient:

Présence indispensable pour le piégeage : en fonction de l'exposition du plateau, être présent une heure environ lorsque le plateau est en plein soleil (par exemple, le créneau 15H00 – 16H00 est celui qui correspond le mieux pour les captures : 80% des captures)

LE PIÈGE BOUTEILLE



Plus simple d'utilisation, ne nécessite pas de présence à un moment précis de la journée.

Il s'agit de positionner une bouteille en plein soleil sur laquelle il faut percer 3 trous (diamètre 1 cm). Plusieurs autres modèles existent, mais celui-ci est très simple à réaliser.

La composition du mélange est la suivante :

1/3 de bière blonde ou brune

1/3 de sirop de grenadine ou cassis

1/3 de vin blanc (qui aura pour effet de repousser les abeilles)

Inconvénient:

Nettement moins sélectif, tous les insectes qui rentrent dans la bouteille n'en ressortent plus et périssent noyés.

RAMASSAGE DE FERRAILLE ORGANISÉ PAR LE REDERIEN DE PLOUGOULM

Dans le cadre du 30° anniversaire du jumelage entre Plougoulm et Abondance, l'association sportive «Rederien Plougoulm» organise une journée ramassage de ferraille qui aura lieu le samedi 10 juin 2017. Le but de cette journée est de participer au financement d'un projet consistant à relier Plougoulm à Abondance en courant en octobre 2018.

Si vous avez des métaux à débarrasser, même encombrants, n'hésitez pas à faire appel à l'association qui se déplacera à domicile pour les enlever.

Contact: rederien.plougoulm@gmail.com ou 02 98 29 91 72 aux heures de repas

CADETS DE PLOUGOULM



Dimanche 4 juin à 14h. Un tournoi de pétanque est organisé par le club sur la place du Bourg (au Boulodrome en cas de mauvais temps).

« Le traditionnel tournoi des Cadets de Plougoulm se déroulera le samedi 1er juillet prochain à partir de 10 heures au Stade de Goariven. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Restauration et buvette sur place. Entrée libre pour les spectateurs. Pour cette 31ème édition, les Co-présidents, Christophe Kerangueven et Florent Autret, ainsi que l'ensemble des membres du club, attendent comme chaque année près de 400 joueurs confirmés ou débutants, pour une journée placée sous le signe du sport, du partage et de l'amusement.

Renseignements et inscriptions auprès de Régis au 02 98 72 39 23

CONFÉRENCE VENDREDI 9 JUIN 2017 À 18H BAR AMZER ZO

L'écologie chimique - Science d'une communication silencieuse

Chaque être vivant influence et est influencé par son environnement proche, et notamment par les substances chimiques qui l'entourent. Dans la nature, les êtres vivants utilisent ces odeurs pour séduire, se nourrir ou encore se défendre.



Cette conférence vous permettra de découvrir la richesse de ces interactions entre les êtres vivants, faisant intervenir la communication chimique. Depuis les conversations aériennes dans la pollinisation... jusqu'aux dialogues chimiques dans nos océans!

Entrée gratuite

DON D'ORGANE ET LOI SANTÉ : CE QUI À CHANGÉ

La loi santé modifie la législation sur le don d'organe en France à partir du 1^{er} janvier 2017. Voici les nouvelles mesures bientôt en vigueur en vue de favoriser le don d'organes et de tissus.

Avis des proches :

Actuellement, lorsqu'une personne décède, ses proches doivent être consultés si le médecin envisage de prélever un ou plusieurs organe(s) sur le corps du défunt. Aucun organe ne peut être prélevé si les proches affirment que le défunt y était opposé. Selon le ministère de la santé, dans cette situation, le prélèvement est aujourd'hui refusé dans un cas sur trois.

Partant de ce constat, la loi santé a modifié certaines règles jusqu'ici applicables au refus de don.

A partir du 1er janvier 2018, le médecin n'aura plus à consulter les proches pour prendre sa décision. Ceux-ci ne pourront donc plus s'opposer au don d'organe. Le médecin devra simplement les informer du prélèvement réalisé... à moins que le défunt ait exprimé son refus de don de son vivant.

Refus : Un refus de don d'organe peut être officiellement formulé par le défunt de son vivant. Sa décision peut concerner tous les organes ou tissus ou seulement certains d'entre eux. Les formalités à suivre pour refuser un don d'organe seront élargies à compter du 1^{er} janvier 2017.

Registre : Si vous ne souhaitez pas donner vos organes, vous devez indiquer votre refus sur un registre national des refus tenu par l'Agence de la biomédecine (ABM). Votre demande peut être adressée via le formulaire de refus de don d'organe téléchargeable en ligne.

L'inscription sur le registre national des refus nécessite d'adresser un courrier, mais il constitue le meilleur moyen de vous assurer que vos organes ne seront pas prélevés.

A partir du 1^{er} janvier 2017, le refus de don d'organe pourra se faire directement en ligne sur internet.

Lettre : Vous pouvez aussi exprimer votre refus de don d'organe en rédigeant une lettre que vous confiez à l'un de vos proches de confiance. Ce document doit être daté et signé et mentionner vos nom, prénom et date et lieu de naissance.

Témoignage: En l'absence de lettre et d'inscription sur le registre, un proche peut également opposer votre refus après votre décès. Il faut que vous l'ayez expressément manifesté de votre vivant. Dans ce cas, le proche devra préciser le contexte et les circonstances de votre refus dans un document daté et signé par lui.

Changement d'avis : Il est possible de revenir sur un refus de don à tout moment.

LE COMPOSTAGE C'EST FACILE

Présentation samedi 10 juin à 10h au jardin pédagogique

les déchets organiques compostables représentent le 1/3 du poids de nos poubelles soit environ 230 tonnes sur les 700 tonnes récupérées chaque année par la communauté de communes du Pays Léonard.

En compostant à domicile nous réduisons donc considérablement nos poubelles, le produit obtenu valorise le potager et le jardin d'agrément.



LES JEUX POUR ADULTES ET ENFANTS

Devant le peu d'engouement pour les inter-quartiers, les organisateurs ont décidé de reporter les jeux à 2018.

Ils espèrent un engagement fort, autour d'un nouveau projet, pour faire de la prochaine édition une réussite.









BRÈVES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

DÉBRANCHER VOTRE TÉLÉPHONE QUAND IL EST CHARGÉ

Une fois que votre téléphone portable est chargé, il continue à consommer de l'énergie si vous le laissez connecté à la prise. Il en va de même pour la plupart des chargeurs branchés seuls, même s'ils sont déconnectés de l'appareil. Ceci est lié au transformateur de la batterie, qui continue à absorber de l'électricité. Si la consommation individuelle n'est pas très élevée, c'est la multiplication des appareils en charge qui pose problème. D'après l'Ademe, deux centrales nucléaires doivent tourner à plein régime pour répondre aux consommations inutiles des français. Pensez donc à débrancher votre chargeur en fin de chargement !

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES MAILS

Envoyer un mail demande plusieurs actions qui consomment de l'énergie et émettent des gaz à effet de serre : la transmission sur le réseau internet, le traitement et le stockage sur les serveurs des fournisseurs d'accès et le stockage dans la messagerie de l'envoyeur et du destinataire. Il en va de même pour les requêtes sur les moteurs de recherche. Pour limiter l'impact environnemental, pensez à compresser vos pièces jointes et vider régulièrement votre messagerie, ainsi qu'à taper directement l'URL d'un site web ou l'enregistrer dans les favoris si vous le consultez souvent.

BRANCHER VOTRE BOX INTERNET SUR UNE MINUTERIE

Selon une étude menée en 2014 par l'observatoire du numérique, 82% des français possèdent un ordinateur couplé à une connexion internet et plus de 68% l'utilisent quotidiennement. Les box restent souvent allumées 24 heures sur 24, ce qui représente une consommation d'énergie non négligeable : environ 200 kWh par an pour un usage moyen, avec des écarts importants selon l'équipement et le fournisseur. Pour réduire votre consommation, vous pouvez brancher votre box sur une minuterie programmable ou encore la brancher avec les autres équipements multimédia sur une rallonge avec interrupteur, que vous éteindrez la nuit ou en votre absence.

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation et économies d'énergie au 38 rue du mur à MORLAIX (permanence l'après-midi sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 55 47 et www.heol-energies.org



TOUS VOS NUMÉROS UTILES:

Téléphone Mairie : 02 98 29 90 76

Fax Mairie: 02 98 29 92 26

Ecole Charles Perrault: 02 98 29 93 55

Ecole Primaire : 02 98 79 49 03 **Foyer pour Tous :** 02 98 29 81 14 **Salle Omnisports :** 02 98 29 80 61

Camping du Bois de la Palud : 02 98 29 81 82

Salle Goariven : 02 98 29 93 95 **Espace Hermine :** 02 98 29 90 75

Médecin Généraliste - Jean Paul UGUEN

14 r Varquez - 29250 PLOUGOULM

Tél.: 02 98 29 83 61

Pharmacie - Brigitte LHOMELET

Losquedic - 29250 PLOUGOULM

Tél.: 02 98 29 91 34

Cabinet infirmier

Paul-Dumont-Bertevas-Le Goff-Quéré (SCP)

14 r Varquez, 29250 PLOUGOULM Infirmier (Cabinet, Soins à Domicile) Tél.: 02 98 29 89 44

Sandrine LETRENE

Losquedic - 29250 PLOUGOULM Infirmier (Cabinet, Soins à Domicile)

Mobile: 06 42 45 60 14



À partir du mardi 28 mars 2017, Haut-Léon Communauté lance

« La Parenthèse »

Sous la forme de deux rendez-vous mensuels les derniers mardis et vendredi du mois, dans les Maisons des Services Intercommunales du territoire.

Lieu de rencontre ouvert à tous (familles, parents, grandsparents, futurs parents...) et anonyme, La Parenthèse offre un temps d'accueil gratuit, ouvert aux enfants de la naissance à 6 ans accompagnés d'un parent restant présent. Il permet la rencontre, favorise les échanges entre le public et les professionnels au sein de locaux aménagés pour les enfants où plaisir, jeux et découverte se conjuguent.

La Parenthèse

Dernier mardi du mois. De 9h30 à 12h00 Maison des Services Intercommunale 29 rue des Carmes à Saint-Pol-de-Léon

Dernier vendredi du mois. De 16h30 à 19h00 Maison des Services Intercommunale Z.A Kerhall à Cléder Pour tout renseignement : 06 48 89 82 29. 20 MAI AU 8 JUIN Expo peinture Artnoz - Mairie

25 MAI Kermesse de l'école Charles Perrault.

3 JUIN Goûter de printemps, 15h00 à la salle polyvalente.

4 JUIN Tournoi de pétanque sur la Place du Bourg (au Boulodrome en cas de mauvais temps).
Cadets de Plougoulm.

9 JUIN Conférence Ecologie chimique à 18h00 au bar Amzer zo

10 JUIN Loto à la salle polyvalente. Tennis de table.

10 JUIN Le composteur en pratique à 10h au jardin pédagogique

1ER JUILLET Tournoi des « Cadets de Plougoulm ».



Exposition **ARTNOZ**Du 20 mai au 8 juin 2017

Mairie de Plougoulm Lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00 Vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30 Samedi : 9h00 - 12h00

MAIRIE

Tél.: 02 98 29 90 76 contact@plougoulm.bzh www.plougoulm.bzh

Lundi au jeudi 8h - 12h / 13h30 - 17h

Vendredi 8h - 12h / 13h30 - 16h30

Samedi 9h - 12h LA POSTE

Lundi au vendredi 9h30 - 12h / 13h30 - 14h45 **Samedi** 9h30 - 12h

LA CHAPELLE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche de 10h à 17h Fermé le mercredi

BIBLIOTHÈQUE

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi et Dimanche 10h30 - 12h Mercredi 16h - 18h

DÉCHETTERIE

Tél : 02 98 29 82 11 Lundi 14h - 18h Du mardi au samedi 8h30 - 12h / 14h - 18h

